

# [ Rapport Douanes et Drogues 2009



ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES



## AVANT-PROPOS

J'ai le grand plaisir de vous présenter le rapport de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) sur le trafic international des drogues et des précurseurs pour l'année 2009.

Ce rapport qui fait le point et analyse les saisies de drogues réalisées par les services douaniers et les équipes mixtes en 2009, s'inscrit dans une dynamique que j'ai souhaité mettre en œuvre dans ce domaine de la lutte anti-drogue.

C'est ainsi qu'à l'occasion de la Journée internationale contre l'usage abusif et le trafic illégal de drogues, le 26 juin 2009, j'avais demandé à tous les Directeurs généraux des pays Membres de l'OMD d'organiser des opérations de destruction de produits stupéfiants et précurseurs chimiques saisis par les services douaniers ou conjointement avec les autres services concernés pour sensibiliser le public au problème de la drogue, rappeler le rôle important de la douane qui réalise une grande partie des saisies de drogues dans le monde, et démontrer la mobilisation des administrations douanières en matière de lutte anti-drogue.

Vous avez été très nombreux à répondre favorablement à cet appel et à avoir procédé à des opérations de destruction de produits stupéfiants ainsi qu'à des campagnes de sensibilisation du public.

Nous nous souvenons qu'en décembre 2008, l'OMD avait organisé l'Opération pilote « COCAIR », en étroite collaboration avec INTERPOL, l'ONUDC et la Commission européenne qui en assurait le financement.

Cette opération, première du genre sur le continent africain était destinée à renforcer les contrôles en matière de lutte contre le trafic des stupéfiants dans 22 aéroports internationaux d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale, l'objectif étant d'intercepter les expéditions de cocaïne et autres drogues à destination de l'Europe.

Compte tenu des excellents résultats obtenus lors de cette opération, les Membres ont souhaité réitérer cet exercice.

Ainsi l'Opération « COCAIR 2 » sera mise en œuvre au cours du premier semestre 2010. Cette opération sera suivie par environ 25 pays Membres d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale mais aussi par le Brésil et le Maroc. Elle suivra un plan d'action en quatre étapes : adaptation et utilisation du CENcomm, constitution d'une Unité de coordination opérationnelle (UCO), formation des agents participant à l'opération et dotation de l'ensemble des aéroports sélectionnés en trousse de détection « produits stupéfiants ».

L'OMD prend également une part active dans le projet « AIRCOP » qui sera mis en œuvre par trois Organisations mondiales travaillant dans le domaine de la lutte anti-drogue, à savoir ; l'ONUDC, l'OMD et INTERPOL, le financement du projet étant assuré par la Commission européenne.

Ce projet vise à améliorer les contrôles et la gestion aux frontières, notamment dans les aéroports internationaux d'Afrique, d'Amérique du Sud et des Caraïbes, en créant des Cellules aéroportuaires anti trafic et en mettant à dispo-

sition de l'ensemble des services travaillant sur les sites aéroportuaires, l'outil de communication sécurisé de l'OMD CENcomm ainsi que l'outil I-24/7 d'INTERPOL.

Le rapport annuel 2009 est divisé en trois parties principales avec des annexes statistiques. La première partie donne un aperçu général des principaux types de drogues interceptés au plan mondial. L'approche régionale des résultats obtenus et les principales tendances constatées par nos Membres sont abordées dans la deuxième partie. Enfin, dans la troisième partie sont abordés des points spécifiques mettant notamment en exergue les initiatives et les projets mis en œuvre par le Secrétariat de l'OMD au bénéfice de ses Membres.

A titre global, le nombre de saisies de produits stupéfiants réalisées en 2009 par les Membres de l'OMD connaît une quasi stabilité par rapport à l'année 2008 mais une baisse substantielle au regard des quantités totales de drogues appréhendées.

En effet, 14.255 rapports de saisies pour un total de 600 tonnes de produits stupéfiants toutes catégories confondues ont été enregistrés en 2009 contre 14.127 rapports de saisies portant sur un total de 533 tonnes de produits stupéfiants en 2008, soit une baisse de plus de 20 % de la quantité totale de produits appréhendés.

Cette baisse importante des quantités saisies (toutes catégories confondues) s'explique notamment par le fait que le nombre de saisies exceptionnelles rapportées en 2009 par les pays membres a chuté de façon dramatique.

Courant 2009, les saisies de cannabis sous toutes ses formes (résine, herbe, huile) ont porté sur un total de 408 tonnes, soit une baisse de plus de 13 % par rapport à l'année 2008. Toutefois, l'Espagne reste le pays ayant appréhendé la plus grande quantité de résine de cannabis et le Maroc reste indéniablement le principal pays source pour cette substance.

Un peu plus de 43 tonnes de cocaïne ont été interceptées au cours de l'année 2009 contre plus de 51 tonnes en 2008, soit un recul de plus de 15 %.

A l'instar des années 2007 et 2008, les pays d'Europe occidentale constituent les pays de destination finale pour plus de 80 % des produits interceptés. Il y a lieu de préciser cependant que les données relatives aux Etats-Unis qui restent le premier pays de destination pour ce type de drogue ne nous ont pas été communiquées.

La tendance constatée entre 2005 et 2008 faisant apparaître un itinéraire assez atypique pour l'acheminement de la cocaïne venant d'Amérique du Sud et à destination finale de l'Europe, avec un stockage et un transit en Afrique de l'Ouest et dans une moindre mesure en Afrique centrale, s'est confirmée en 2009, même si le phénomène est de moindre importance.

Plus de 21 tonnes de produits opiacés ont été interceptées par les douanes en 2009 contre 91 tonnes en 2008. Cette importante différence s'explique par des saisies exceptionnelles de paille de pavot (75 tonnes) rapportées par les douaniers pakistanais en 2008.

L'origine des produits opiacés interceptés courant 2009 se situe essentiellement en Afghanistan, confirmant, s'il en était besoin, les tendances observées depuis de très nombreuses années.

Le transport terrestre (camion, autocar et véhicules particuliers) reste le mode de transport de prédilection pour ce type de drogue qui est principalement dissimulée dans des caches aménagées.

Il y a lieu de signaler que courant 2009, une drogue composée d'héroïne contaminée à l'anthrax est apparue sur le marché européen, causant de nombreuses victimes. Un article a été diffusé sur le site Web du CEN pour en informer nos Membres.

Toutes les données de ce rapport ont été compilées à partir de la base de données du Réseau douanier de lutte contre la fraude (CEN), devenu opérationnel en juillet 2000 et qui rassemble à ce jour 163 administrations Membres de l'OMD autour d'une base de données (plus de 300.000 informations se rapportant à des infractions douanières toutes catégories confondues), d'un système d'information et de communication, d'un site Internet spécifique dédié à la lutte contre la fraude et d'une base de données des moyens cachés. Le nombre croissant de fonctionnaires des douanes utilisant chaque jour ce Réseau témoigne de son efficacité.

Par ailleurs, les opérations régionales ou internationales en matière de lutte contre la fraude douanière et le trafic de produits stupéfiants en particulier, qui ont été réalisées avec

l'utilisation de l'outil de communication sécurisé de l'OMD, le CENcomm, ont connu un succès croissant depuis 2005, année de sa mise en service. En effet, de seize opérations touchant différents domaines de fraude mais principalement les drogues réalisées en 2008, on passe à 24 en 2009.

J'aimerais adresser mes sincères remerciements aux Membres de l'OMD ainsi qu'aux Bureaux régionaux de liaison chargés du renseignement (BRLR) qui ont grandement contribué à la rédaction de ce rapport en intégrant et en validant les données des saisies.

Nous ne le répèterons jamais assez, la pertinence d'une analyse ne vaut que par le nombre et la qualité des données sur lesquelles elle s'appuie.

J'espère que ce rapport constituera une aide précieuse pour l'ensemble des agents en charge de la lutte contre le trafic des produits stupéfiants au quotidien, en leur apportant un éclairage sur les dernières tendances, itinéraires et modus operandi utilisés par les trafiquants.

Bonne lecture,



**Kunio Mikuriya**

Secrétaire général

Organisation mondiale des douanes



# INTRODUCTION

Le rapport annuel « Douanes et Drogues » est établi par l'Organisation mondiale des douanes (OMD) à l'intention des Membres de l'OMD et d'autres services chargés de l'application de la loi. Le rapport de cette année examine une fois encore l'analyse des saisies au niveau régional et comprend un bref aperçu général de chacune des principales catégories de drogues afin d'apporter des informations sur les tendances actuelles en matière de production et de trafic, tendances non identifiées par l'analyse régionale.

Les données relatives aux saisies ont été réunies à partir de la base de données du Réseau douanier de lutte contre la fraude (CEN) de l'OMD, opérationnel depuis juillet 2000. Aujourd'hui, 163 pays, représentant plus de 2.000 utilisateurs, ont accès au CEN. Plus de 300.000 cas de fraude douanière ont été enregistrés par les États membres ou leur BRLR. Les États membres de l'OMD et les BRLR ont contribué à ce rapport en enregistrant des cas et en validant les données relatives aux saisies.

Tous les chiffres et les conclusions ont maintenant été compilés à partir des enregistrements du CEN jusqu'au **27 mars 2010**. Les données ultérieures à cette date sont arrivées trop tard pour figurer au rapport. Ceci entraîne des failles considérables dans les informations disponibles.

Ce rapport ne comprend que les saisies effectuées par les douanes, les unités communes de douane et de police ou par d'autres agences de lutte contre la fraude ayant des pouvoirs douaniers. Les limites de signalement n'étant pas les mêmes dans toutes les régions, nous avons employé les limites communes les plus élevées, pour établir des comparaisons. Les limites sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Pour pouvoir comparer les saisies, nous avons converti toutes les quantités de comprimés en kilogrammes à l'aide du taux de conversion d'un comprimé pour un tiers de gramme. Les saisies signalées en ampoules, capsules, unités, etc., sont considérées comme étant signalées sous la forme de comprimés et sont par conséquent également converties en kilogrammes à l'aide du taux de conversion susmentionné.

Ce rapport et les analyses et tendances qui en ressortent ne sont fiables que dans la mesure où le sont les informations dont ils sont tirés. Il est important de souligner qu'il faut beaucoup de précautions pour tirer des conclusions de statistiques dans le domaine des drogues. Des saisies exceptionnellement importantes peuvent doper l'analyse, aussi les annexes statistiques donnent-elles un aperçu des plus grosses saisies réalisées dans les principales catégories de drogues.



» Les douanes mexicaines ont découvert une énorme quantité de cocaïne dans des requins surgelés.

(Photos publiées avec l'aimable autorisation des douanes mexicaines)

| Type de drogue          | Limites minimales |
|-------------------------|-------------------|
| Cocaïne                 | 100 grammes       |
| Opiacés                 | 100 grammes       |
| Cannabis                | 1 kg              |
| Khat                    | 10 kg             |
| Substances psychotropes | 50 grammes        |

# APERÇU GÉNÉRAL DES PRINCIPAUX TYPES DE DROGUES

Cette section fournit un bref aperçu de la situation mondiale concernant les principaux types de drogues. Afin d'obtenir ces informations, nous avons consulté certaines des principales analyses stratégiques récentes relatives au commerce des drogues, réalisées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Office international de contrôle des stupéfiants (OICS). Nous avons également analysé la base de données des saisies de drogues du Réseau douanier de l'OMD de lutte contre la fraude (CEN).

Des informations plus spécifiques sur les statistiques régionales de saisie, les caractéristiques et les tendances relatives aux ventilations régionales sont à votre disposition dans les sections ultérieures du présent rapport. Une ventilation du nombre de saisies et de leur quantité est proposée dans la section intitulée « Annexes statistiques » du présent rapport.

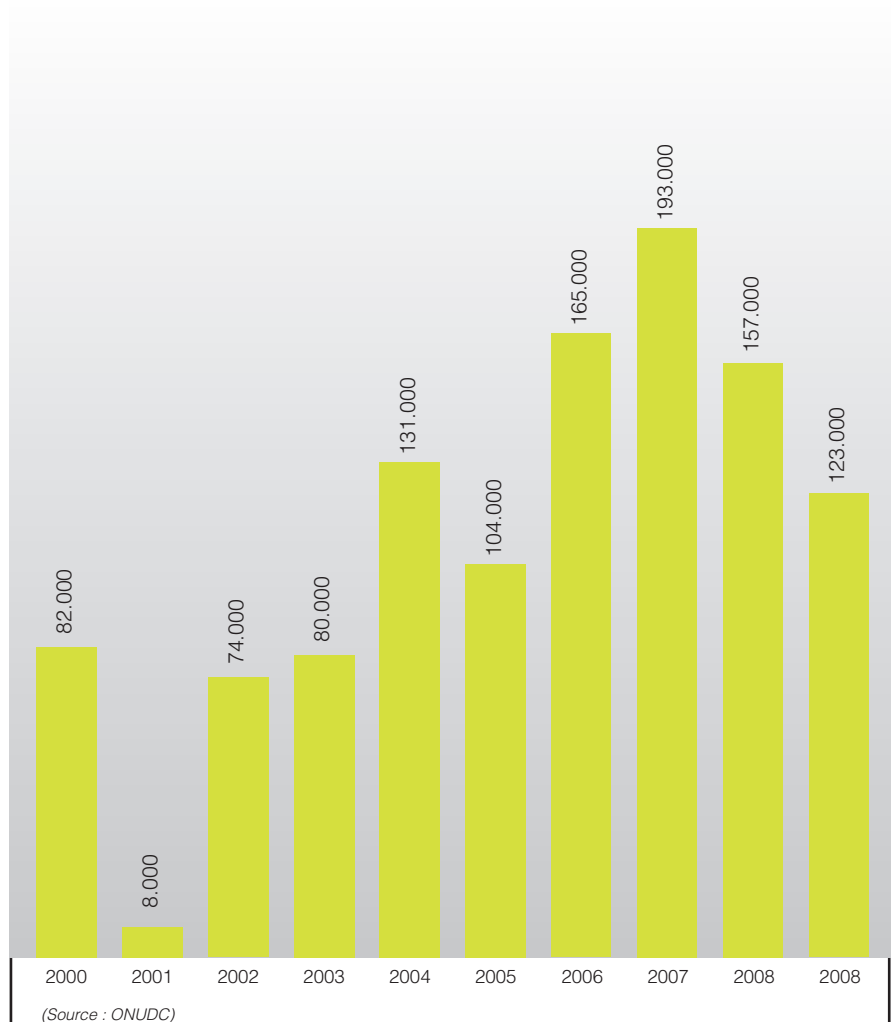
Au total, 103 Etats Membres ont signalé des saisies de drogue figurant dans la base de données du CEN concernant 14.127 cas.

## Opiacés

Comme on le voit sur le graphique, la culture de l'opium a considérablement diminué depuis 2007, bien que l'Afghanistan demeure le principal fournisseur de cette substance. La culture de l'opium au Myanmar s'est accrue de 11 %, passant de 28.500 hectares en 2008 à 31.700 hectares en 2009. L'ONUDC a précisé que plus d'un million de personnes sont désormais impliquées dans la culture de l'opium dans ce pays. La République démocratique populaire lao joue également un rôle mineur dans la culture de l'opium au sein de l'Asie du Sud-est.

| Région du BRLR                          | 2005          | 2006          | 2007          |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Asie et Pacifique                       | 1.353         | 1.476         | 1.879         |
| Caraïbes                                | 51            | 41            | 136           |
| Afrique centrale                        | 9             | 2             | 6             |
| Communauté des Etats indépendants (CEI) | 429           | 447           | 461           |
| Europe centrale et orientale            | 223           | 250           | 291           |
| Afrique orientale et australe           | 75            | 115           | 62            |
| Moyen-Orient                            | 164           | 207           | 273           |
| Afrique du Nord                         | 405           | 389           | 359           |
| Amérique du Nord                        | 537           | 472           |               |
| Amérique du Sud                         | 614           | 753           | 893           |
| Afrique occidentale                     | 64            | 102           | 78            |
| Europe occidentale                      | 9.443         | 10.001        | 9.689         |
| <b>Total général</b>                    | <b>13.367</b> | <b>14.255</b> | <b>14.127</b> |

Culture du Pavot à opium en Afghanistan (en hectares)



## Héroïne

Le tableau le montre, la plupart des cas de contrebande d'héroïne ont été rapportés par les trois BRLR européens et par le BRLR Asie-Pacifique. Le Moyen-Orient joue un rôle plus important dans la contrebande d'héroïne puisque la quantité saisie a augmenté au cours des trois dernières années. De petites quantités ont également été saisies en Afrique.

Comme pour les années précédentes, la majeure partie de l'héroïne est transportée par voie terrestre dans des véhicules, la drogue étant généralement dissimulée dans leur structure ou dans la zone de transport de charges.

Les détections d'héroïne dans le secteur maritime restent rares bien que les douanes chinoises aient rapporté deux importantes saisies, dont la plus grande concernait 556 kg d'héroïne en provenance du Pakistan, dissimulés dans une cargaison de fret maritime. L'autre saisie de 144 kg a également été détectée dans une cargaison de fret maritime en provenance du Pakistan.

Les principaux pays de départ et d'arrivée identifiés en 2009 sont répertoriés dans les tableaux figurant au chapitre « Annexes statistiques ».

Un article a été publié dans le Roundup 1/2010 du BRLR pour la région Europe occidentale (OE) au sujet de l'héroïne contaminée par l'anthrax. En décembre 2009 et janvier 2010, plusieurs cas d'infection à l'anthrax ont pu être remarqués chez des personnes ayant pris de l'héroïne contaminée. L'Ecosse a signalé plus de 15 cas confirmés. Neuf de ces consommateurs d'héroïne sont décédés. En Angleterre, un consommateur d'héroïne a également contracté l'anthrax ; en Allemagne, un consommateur est décédé après s'être injecté de l'héroïne infectée par l'anthrax. La drogue contaminée peut provenir d'une même source, auquel cas l'héroïne ou tout autre additif aurait été contaminé avant sa distribution dans les différents pays et aux différents consommateurs. **Les autorités sanitaires de plusieurs pays ont publié des avertissements informant les consommateurs de drogues des risques potentiels d'infection et ont sensibilisé les personnes qui pourraient entrer en contact avec les consommateurs infectés ou de l'héroïne contaminée.**

### Saisies d'héroïne par Région BRLR et par poids

| Région du BRLR                          | 2007         | 2008         | 2009         |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Europe centrale et orientale            | 4.487        | 4.926        | 3.537        |
| Asie et Pacifique                       | 1.218        | 1.122        | 2.528        |
| Europe occidentale                      | 1.936        | 1.809        | 1.903        |
| Communauté des Etats indépendants (CEI) | 1.144        | 1.606        | 929          |
| Moyen-Orient                            | 80           | 94           | 123          |
| Afrique orientale et australe           | 22           | 7            | 16           |
| Afrique occidentale                     | 10           | 0            | 1            |
| Amérique du Nord                        | 112          | 86           | 0            |
| Amérique du Sud                         | 3            | 19           | 0            |
| <b>Total général</b>                    | <b>9.013</b> | <b>9.669</b> | <b>9.037</b> |



» Les douanes cambodgiennes ont détecté 64 petits sacs en plastique, chacun contenant 670 grammes d'héroïne, sous quatre sections de peintures cambodgiennes.

(Photos publiées avec l'aimable autorisation des douanes cambodgiennes)

des expéditions pour lesquelles la source n'a pas pu être identifiée, puis l'Afghanistan et le Pakistan.

Comme pour les expéditions d'héroïne, la majeure partie de l'opium (79 % du poids) est dissimulée et transportée dans des véhicules routiers.

La Turquie a saisi 460 kg au cours de six incidents, toutes les expéditions provenant d'Iran. Le Myanmar a rapporté cinq cas pour un total de 236 kg.

## Cocaïne

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) indique dans sa dernière étude « Rapport mondial sur les drogues 2009 » que la production mondiale estimée de la cocaïne a baissé de 15 %, passant de 994 tonnes en 2007 à 845 tonnes en 2008. Cette diminution est consécutive à une forte réduction de la production de cocaïne en Colombie (28 %), qui n'est pas compensée par les augmentations en Bolivie et au Pérou.

S'agissant des saisies douanières de cocaïne, plus de 43 tonnes ont été interceptées en 2009 soit une baisse quantitative substantielle d'environ 20 % par rapport à l'année 2008 (cette baisse était déjà de 24 % en 2008 par rapport à l'année 2007). En termes de nombre de saisies réalisées, nous observons une augmentation qui se situe à hauteur de 15 % en 2009 par rapport à 2008.

Comme en 2007 et 2008, les pays d'Europe

## Opium

Le volume d'opium s'est accru de 150 kg, pour atteindre 1.149 kg tandis que le nombre de saisies a baissé, passant de 125 en 2008 à 84 en 2009.

Cinq BRLR ont rapporté des saisies d'opium, à savoir le BRLR pour la région Europe centrale et orientale (487 kg), le BRLR pour la région Asie-Pacifique (343 kg), le BRLR pour la région CEI (202 kg), le BRLR pour la région Europe occidentale (98 kg) et le BRLR pour la région Moyen-Orient (18 kg).

En 2008, l'Afghanistan était la principale source d'expéditions d'opium dans le monde en termes de poids. La situation a évolué en 2009, l'Iran devenant la source principale ; venaient ensuite



» Les douanes de Gibraltar ont saisi des icônes et des ornements religieux fabriqués en cocaïne noire. Les icônes avaient été envoyées de Caracas (Venezuela) dans une expédition par passeur.

(Photos publiées avec l'aimable autorisation des douanes de Gibraltar / Royaume-Uni)

occidentale ont saisi à eux seuls près de 80 % de la quantité totale de cocaïne appréhendée. L'Europe de l'Ouest reste donc (avec les Etats-Unis qui n'ont pas communiqué leurs données) le principal marché de destination de ce produit.

Avec plus de 17 tonnes de cocaïne saisies en 2009, la douane espagnole continue d'occuper la première place en termes de saisies quantitatives, soit 40 % de la quantité totale (en 2007 et 2008, cette proportion se situait à plus de 50 %).

La douane néerlandaise avec environ 3,5 tonnes de produits saisis en 2009 arrive en deuxième

position, suivie de près par la France (3,1 tonnes), le Royaume-Uni (3 tonnes), la Belgique (2,8 tonnes), le Portugal (2,4 tonnes), l'Uruguay (2,2 tonnes), l'Argentine (1,9 tonnes), l'Italie (1,6 tonnes), la Roumanie (1,4 tonnes), et l'Allemagne 1,1 tonnes), pour ne citer que les pays qui ont saisi au minimum une tonne de cocaïne en 2009.

En 2007, 18 interceptions avaient été enregistrées en matière de saisies exceptionnelles portant sur des quantités supérieures à une tonne, dont 13 étaient à mettre à l'actif de la douane espagnole. En 2008, ce nombre est passé à neuf, et en 2009 seulement cinq saisies portent sur des quantités supérieures à une tonne et huit interceptions portent sur une quantité supérieure à 500 kilogrammes.

Sur ces treize saisies supérieures à 500 kilogrammes effectuées en 2009, 6 sont à mettre à l'actif de l'Espagne, deux à la France et au Portugal et une saisie respectivement au Royaume-Uni, à la Roumanie et à l'Uruguay.

La saisie exceptionnelle la plus importante en termes de quantité de cocaïne appréhendée a été réalisée par la douane espagnole le 26 février 2009. Il s'agissait de 5.407 tonnes dissimulées dans un navire commercial en provenance du Venezuela intercepté en haute mer.

Il est indéniable que l'Amérique latine demeure la principale région de production de cocaïne au monde (avec par ordre décroissant, la Colombie, la Bolivie et le Pérou), les principaux marchés de consommation sont toujours l'Amérique du Nord (dont les données sur les saisies n'ont pas été communiquées) et l'Europe de l'Ouest, mais les modes de distribution au sein de ce marché continuent d'évoluer.

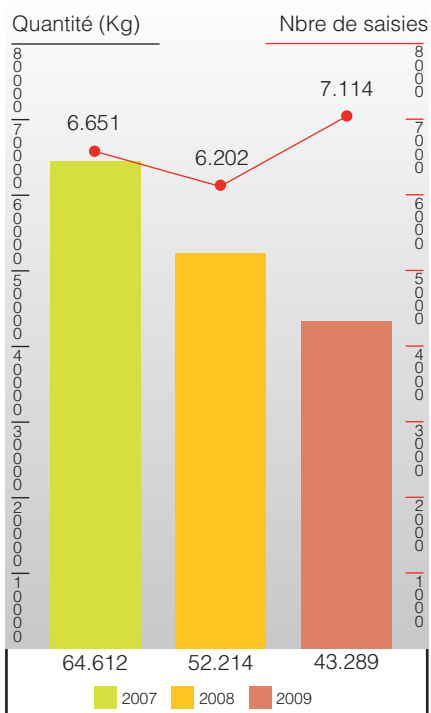
Les tendances constatées en 2007, où le Pérou, la Bolivie et la Colombie, principaux pays de production de la cocaïne n'arrivaient respectivement qu'en 8ème, 11ème et 12ème position en qualité de pays de départ des envois selon les quantités saisies intégrées dans le CEN, ont évoluées en 2008 ; la Colombie avec 6,7 tonnes en provenance directe de ce pays se plaçait en 2ème position, suivie du Pérou avec 1,7 tonnes (6ème position) et de la Bolivie avec 0,153 tonne (20ème position). En 2009, les tendances sont encore différentes avec le Pérou qui se place en 7ème position (1,7 tonnes), suivi de près de la Colombie 8ème position (1,3 tonnes) et de la Bolivie en 12ème position (0,9 tonnes).

Le Venezuela avec plus de 8 tonnes, l'Equateur avec 5 tonnes, le Brésil avec plus de 4,5 tonnes et l'Argentine avec 2,7 tonnes constituent des pays de seconde distribution (classement identique à celui constaté en 2008, mais portant sur des quantités plus conséquentes) et servent de lieux d'entreposage et de stockage de la cocaïne entre les pays de production et de destination.

**La tendance constatée entre 2005 et 2008 faisant apparaître un itinéraire assez atypique pour l'acheminement de la cocaïne venant d'Amérique du Sud et à destination finale de l'Europe, avec un stockage et un transit par l'Afrique de l'Ouest et dans une moindre mesure en Afrique centrale, s'est confirmée en 2009, même si le phénomène est légèrement revu à la baisse.**

En ce qui concerne le mode de transport utilisé pour les envois de cocaïne vers les régions de destination finale, en termes de nombre de saisies réalisées, une relative constance est observée, comme en attestent les deux tableaux ci-après. Le secteur aérien concentre un peu

**Cocaïne : Saisies mondiales**





plus de la moitié des constatations (voyageurs et fret), suivi de près du secteur courrier (courrier postal et courrier express) et dans une moindre mesure des véhicules terrestres. Cette tendance est quasi-identique sur la période 2007 – 2009, avec une augmentation un peu plus marquée du nombre de saisies réalisées dans le secteur du courrier postal et du fret express pour l'année 2009.

Au regard des quantités saisies, les tendances ont assez peu évolué en 2009 par rapport aux années 2007-2008. Le secteur portuaire (navire) joue toujours un rôle prépondérant avec plus de 65 % des quantités totales appréhendées, le secteur du transport terrestre qui arrivait en deuxième position en 2008, reprend la troisième position qu'il occupait en 2007 avec environ 7 % des quantités saisies, précédé par le secteur aérien (18 %). Le secteur « courrier postal et courrier express » continue de jouer un rôle non négligeable avec environ 5 % de la quantité totale appréhendée, le secteur ferroviaire et les piétons sont cités à titre anecdotique.

S'agissant du secteur portuaire (navires, go-fast, bateaux de pêches, interception en haute mer ou dans des conteneurs, etc.), sa prépondérance en terme de quantité de produits saisis s'explique notamment par le fait que sur les quinze saisies les plus importantes réalisées en 2009, treize ont été réalisées dans le domaine portuaire contre seulement une dans le domaine du transport terrestre et une dans le secteur « courrier express ».

Les saisies de crack de cocaïne sont restées stables en termes de nombre de saisies réalisées en 2009 (39 interceptions) par rapport à 2008 (40 interceptions). Il y a lieu de souligner cependant que ce phénomène reste « marginal », comparé aux saisies de cocaïne.

Au plan quantitatif une augmentation sensible est constatée (53 kilogrammes en 2009) par rapport à (14 kilogrammes en 2008). La quasi-totalité de ces saisies a eu lieu en Europe occidentale, notamment aux Pays-Bas et en Amérique du Sud (au Brésil).

### Cocaïne : Nombre de saisies par moyen de transport

| Moyen de transport | 2007         | 2008         | 2009         |
|--------------------|--------------|--------------|--------------|
| Air                | 3.526        | 3.235        | 3.500        |
| Courrier           | 2.334        | 2.236        | 2.826        |
| Véhicule           | 500          | 398          | 402          |
| Train              | 106          | 142          | 144          |
| Navire             | 118          | 129          | 169          |
| Inconnu            | 43           | 35           | 55           |
| Piéton             | 18           | 16           | 11           |
| Autre              | 6            | 11           | 7            |
| <b>Total</b>       | <b>6.651</b> | <b>6.202</b> | <b>7.114</b> |

### Cocaïne : Quantités (kg) saisies par moyen de transport

| Moyen de transport | 2007          | 2008          | 2009          |
|--------------------|---------------|---------------|---------------|
| Navire             | 43.961        | 31.805        | 28.917        |
| Véhicule           | 5.547         | 7.127         | 3.026         |
| Air                | 12.203        | 8.614         | 7.902         |
| Courrier           | 2.228         | 1.748         | 2.343         |
| Inconnu            | 392           | 1.410         | 489           |
| Autre              | 28            | 1.113         | 397           |
| Train              | 205           | 354           | 184           |
| Piéton             | 45            | 39            | 27            |
| <b>Total</b>       | <b>64.611</b> | <b>52.214</b> | <b>43.289</b> |



» Les douanes françaises de Montpellier ont intercepté 685 kg de cocaïne, dont la valeur marchande atteignait 27 millions d'euros.

(Photo publiée avec l'aimable autorisation des douanes française)





## Cannabis

Le cannabis reste l'une des drogues les plus largement disponibles et utilisées. Sa culture ne nécessite aucune expertise technique particulière et ne fait l'objet d'aucun processus élaboré, c'est pourquoi elle est pratiquée dans la plupart des pays du monde. Les niveaux croissants de culture intérieure et hydroponique dans la plupart des régions du monde inquiètent les organismes de lutte contre le trafic des stupéfiants.

### Résine de cannabis

Le Maroc demeure la principale source des saisies de résine de cannabis. La quasi-totalité de la résine saisie en Europe, et pour laquelle il existe une source attribuable, fait l'objet d'une contrebande à partir du Maroc ou de l'Espagne. Ces deux pays sont mentionnés comme source de 1.358 détections, pour un total de près de 245 tonnes.

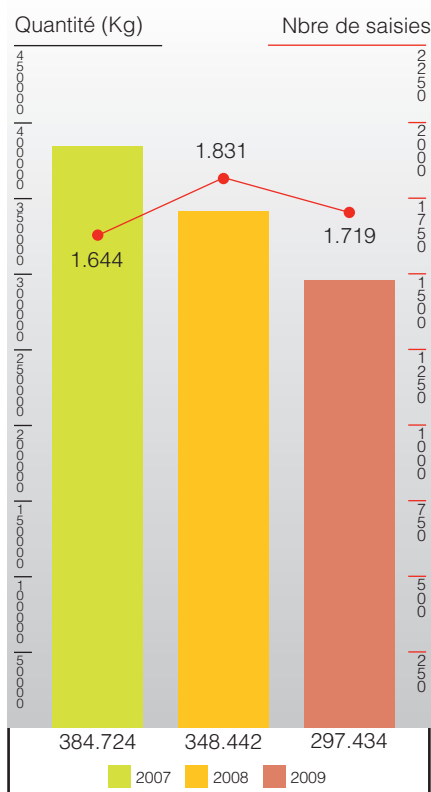
L'Europe occidentale a enregistré des saisies représentant 68 % de la quantité totale, tandis que le Maroc, pays source, a permis la saisie de 26 % de cette quantité.

La principale méthode de trafic demeure les bateaux rapides, d'autres petites embarcations ou le ferry à destination de l'Espagne, principale passerelle vers l'Europe occidentale. La drogue est ensuite transportée sur terre dans des véhicules de marchandises ou des voitures se dirigeant vers la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et plus loin encore vers l'Europe du Nord.

» Les douanes serbes ont détecté 29 kg de résine de cannabis stockés dans des boîtes dissimulées parmi des vêtements pendus (ID CEN 261704).

(Photos publiées avec l'aimable autorisation des douanes serbes)

### Résine de cannabis : saisies mondiales



Une distribution secondaire a habituellement lieu au départ des Pays-Bas et de l'Espagne, d'où partent des quantités plus modestes.

L'Espagne a récupéré plus de 27 tonnes de résine de cannabis en mer ou sur les plages. C'est 10 tonnes de plus qu'en 2008 mais près de 30 tonnes de moins qu'en 2007.

Le Pakistan constitue une autre source importante de résine de cannabis, avec plus de 12 tonnes, bien que ce chiffre ne constitue qu'un tiers de la quantité rapportée en 2008.

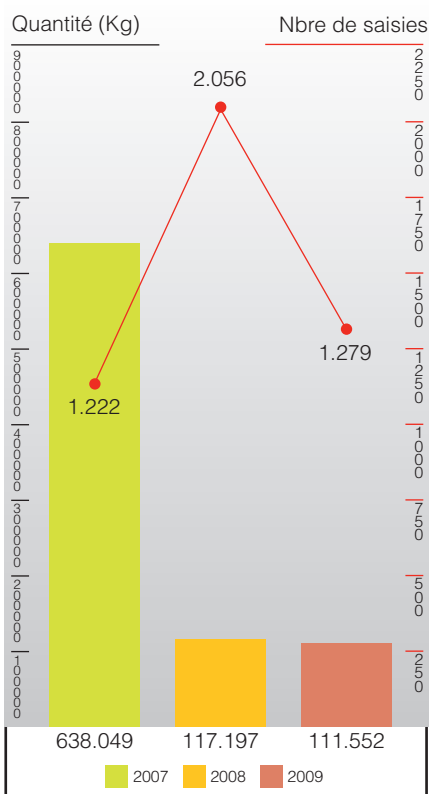
### Herbe de cannabis

L'herbe de cannabis est produite partout dans le monde, sa culture est très répandue dans la plupart des régions.

Ce sont 110,5 tonnes d'herbe de cannabis qui ont été saisies dans le monde en 2009, ce chiffre représente une baisse de 2 tonnes par rapport à 2008.

L'Inde demeure la principale source de cette drogue et la plupart des saisies sont attribuables aux agences de répression du Bangladesh. Parallèlement à l'Inde, l'Afrique joue un rôle important comme région source de l'herbe de cannabis. A titre d'exemple, le Ghana a été le pays source de neuf (9) tonnes de cette drogue, suivi de l'Afrique du Sud (6 tonnes), du Mali (3,8 tonnes), du Kenya (3,5 tonnes) et du Nigeria (3 tonnes).

**Herbe de cannabis : saisies mondiales**



Bien que l'Albanie ait été le principal pays source d'herbe de cannabis entre 2000 et 2003, cette situation s'est depuis radicalement modifiée puisque le pays n'a été mentionné comme pays de départ que pour 399 kg en 2009.

» Les douanes danoises ont détecté 160.000 comprimés de diazépam, pesant chacun 10 mg.

(Photo publiée avec l'aimable autorisation des douanes danoises)

**Substances psychotropes**

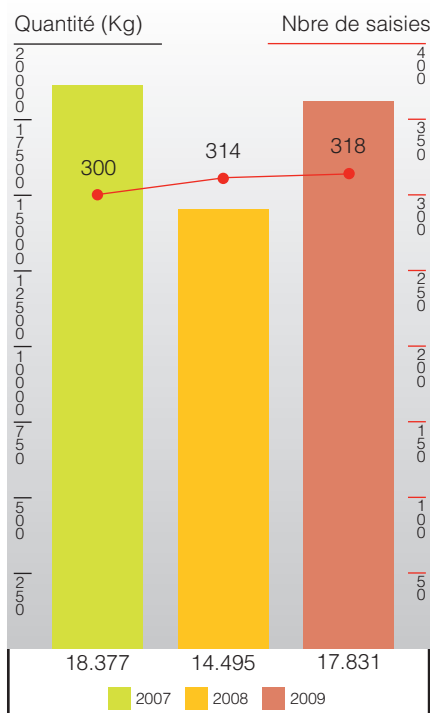
Les substances psychotropes sont rapportées en diverses unités comme les capsules, les ampoules, les comprimés, les doses, etc. Ces unités ont été converties en comprimés et toutes les quantités ont été converties en kilogrammes au taux de conversion d'une unité pour un tiers de gramme, ce qui permet de réaliser des comparaisons entre les saisies.

**Amphétamines**

Le volume des amphétamines saisies en 2009 s'est accru de 3,5 tonnes pour atteindre 17,8 tonnes. Plus de 75 % de cette quantité a été rapportée par l'Arabie Saoudite, suivie du Royaume-Uni (1.760 kg), du Yémen (854 kg) et de l'Allemagne (580 kg).

Les amphétamines saisies en Arabie Saoudite sont principalement des comprimés de Captagon contrefaits, généralement produits dans des laboratoires clandestins de Bulgarie. Après la production, les comprimés contrefaits sont transportés jusqu'en République arabe sy-

**Amphétamine : Nbre de saisies et quantité saisie**



rienne et en Jordanie par le biais de la Turquie avec pour destination finale l'Arabie Saoudite.

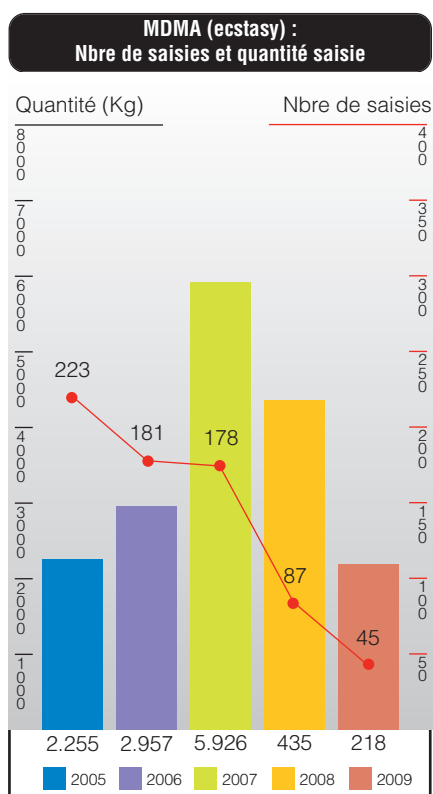
La Jordanie est la source principale de l'amphétamine saoudienne avec presque 54 %, suivie de la République arabe syrienne (26 %) et de l'Égypte (15 %).

Les Pays-Bas représentent la source principale des saisies d'amphétamines effectuées en Allemagne, en France et en Norvège.

Les douanes françaises de Coquelles ont détecté une importante saisie de 204 kg d'amphétamines dans l'espace de transport de chargement d'un camion voyageant vers le Royaume-Uni. Les amphétamines saisies en France provenaient principalement des Pays-Bas, suivis de la Pologne.

### MDMA (ecstasy)

Comme le montre le graphique, le volume de MDMA (ecstasy) a beaucoup baissé en 2009, avec 218 kg seulement rapportés dans 45 constatations des douanes mondiales.



» Les douanes saoudiennes ont intercepté 400.000 comprimés d'amphétamines dissimulés dans des racines de plantes.

(Photos publiées avec l'aimable autorisation des douanes saoudiennes)

L'origine de cette baisse réside principalement dans le fait que la production d'ecstasy a lieu de plus en plus dans d'autres régions, ce qui signifie que cette drogue n'a pas tendance à traverser les frontières et à être par conséquent détectée par les Douanes.

En 2007, le Canada a joué un rôle important comme pays source pour les saisies, étant donné que 215 kg avaient ce pays pour origine. En 2009, ce chiffre n'atteignait plus que 11 kg.

Les douanes argentines ont fait avorter cinq tentatives de contrebande d'ecstasy pour un total de 25 kg. Tous les passeurs arrivaient par avion et avaient dissimulé la drogue dans le double fond de leurs valises. A deux occasions, les passeurs étaient partis d'Allemagne, deux venaient des Pays-Bas et un de Belgique.

Les Pays-Bas ont été le pays de départ de 106 kg d'ecstasy, la majeure partie de la drogue étant détectée par les douanes allemandes.

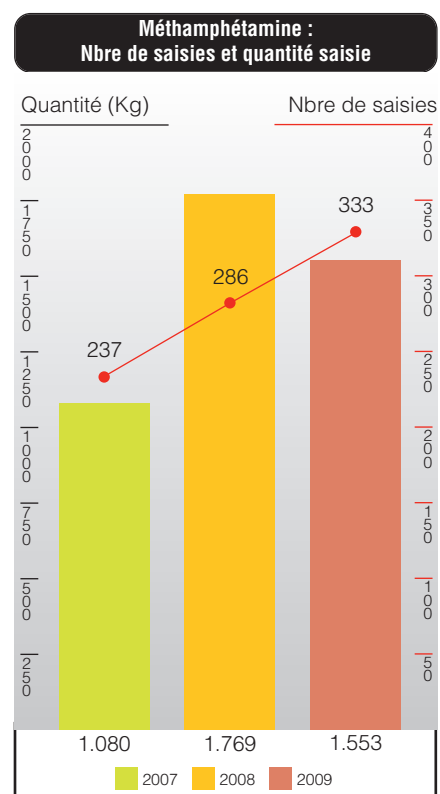
### Métamphétamines

La majeure partie des métamphétamines continue d'être produite en Asie du Sud-est, notamment en Chine, au Cambodge, au Myanmar et aux Philippines. Les précurseurs chimiques destinés à produire des métamphétamines, à savoir la pseudoéphédrine et l'éphédrine, s'obtiennent aisément dans la région, ce qui facilite la production et abaisse le risque de découverte qui existe à traverser les frontières.

Dans son rapport 2009, l'OICS indique que les stimulants du type amphétamines demeurent un problème dans les pays de l'Asie de l'Est et du Sud-est, avec la présence de laboratoires clandestins à Taïpei chinois, au Cambodge, en République de Corée, aux Philippines, en Chine, etc.

Trois cent trente-trois découvertes de métamphétamines, pour un total de 1.553 kg, ont été rapportées en 2009 ; la région Asie-Pacifique comptait pour 87 % du poids saisi.

Le Myanmar a saisi 425 kg, suivi de la





Thaïlande (412 kg), du Japon (256 kg) et de l'Arabie Saoudite (145 kg).

Les saisies rapportées montrent également que les principaux pays sources sont la République démocratique populaire lao (370 kg), suivie de la catégorie « inconnu » (311 kg), de la Chine (193 kg), du Myanmar (147 kg) et de la Jordanie (144 kg).

Le Canada a représenté une source importante en 2007, bien que ceci ait depuis considérablement changé avec simplement 21 kg provenant de ce pays en 2009.

Plus de 64 % de la quantité saisie ont été détectés dans le trafic routier, 22 % ont été découverts dans le trafic aérien.

## Autres drogues

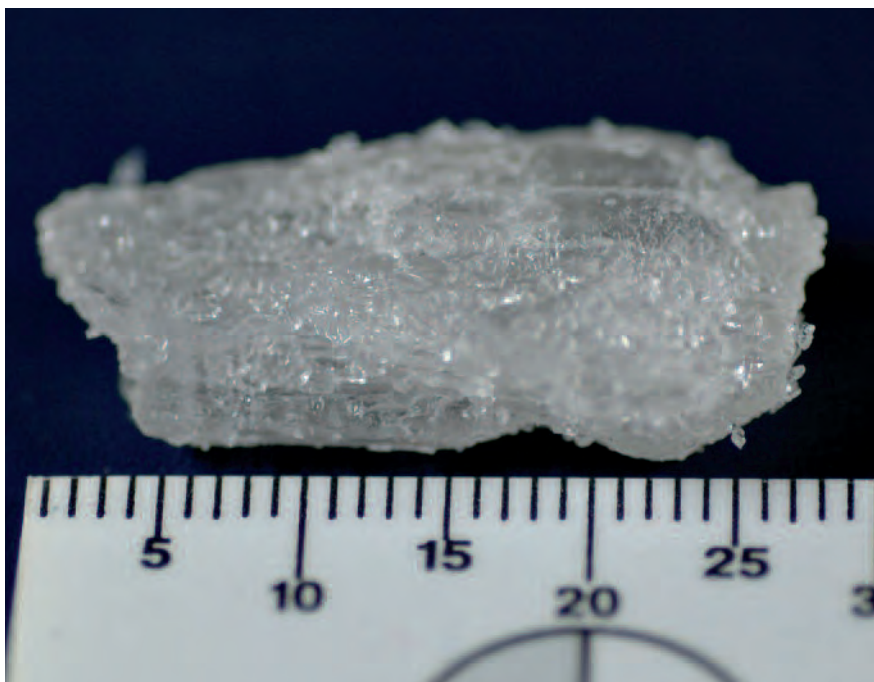
### Khat

Le nombre de saisies rapportées dans le CEN a chuté de 683 en 2008 à 564 en 2009 et la quantité totale détectée est passée de près de 54 tonnes à 44 tonnes.

Les modes de trafic restent inchangés par rapport aux années précédentes. Bien que la drogue soit principalement cultivée et produite en Afrique orientale, le Royaume-Uni et les Pays-Bas constituent les plates-formes tournantes de la quasi-totalité de la contrebande de khat. Le khat n'est pas interdit dans ces pays et peut y être importé en vrac en toute légalité en provenance des pays producteurs. Il est ensuite réparti en lots et distribué sur les principaux marchés des états nordiques.

Les expéditions provenant du Royaume-Uni sont principalement destinées à la Norvège ou à la Finlande. La majorité de ces saisies sont effectuées dans les bagages des passagers du transport aérien, dans du fret aérien ou dans du courrier express.

Le khat en provenance des Pays-Bas est principalement transporté par véhicule en direction de l'Allemagne, puis plus loin vers les pays scandinaves.



» Pendant l' "Opération RAPID" une grosse quantité de crystal de Métamphétamines ont été saisies par les douanes Néo-Zélandaises.

(Photo publiée avec l'aimable autorisation des douanes néo-zélandaises)

### Autres substances

La quasi-totalité des saisies de Phensidyle ont été rapportées par les agences de répression du Bangladesh, la substance provenant d'Inde.

La kétamine n'est actuellement pas une substance contrôlée au plan international bien que certains pays l'aient incluse comme l'une des substances contrôlées traitées par leurs législations nationales.

Pour la majeure partie, les saisies de kétamine sont rapportées par des pays de la région Asie-Pacifique. La Malaisie a rapporté sept incidents pour un total de 365 kilos, suivie de Hong Kong, Chine (18 cas/365 kg), l'Inde (6 cas/101 kg) et la Chine (6 cas/24 kg). Les saisies concernant de petites quantités de kétamine ont été rapportées par les Maldives, le Myanmar, Singapour, le Danemark et la Thaïlande.

| Description  | Nbre de saisies | Quantité (Kg) |
|--|-----------------|---------------|
| Phensidyl (sirop antitussif contenant de la codéine) | 322             | 54.313        |
| Tramadol   | 3               | 16.851        |
| Kétamine   | 50              | 869           |
| Benzylpipérazine                                     | 1               | 230           |
| GBL (Gamma Butyrol Lactone)                          | 62              | 144           |
| Sibutramine  | 1               | 110           |
| Phénobarbital  | 38              | 106           |
| Mescaline  | 28              | 63            |
| GBL/GHB  | 24              | 39            |